

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS

Faisant suite à l'approbation des actionnaires donnée en Assemblée Générale Mixte du 16 Mai 2017, en sa première résolution à titre extraordinaire puis à la décision prise en Conseil d'Administration en date du 18 Octobre 2017, la SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE informe ses actionnaires et l'ensemble des acteurs du marché financier régional de l'UEMOA du fractionnement de ses actions dans un rapport de Un (01) pour Dix (10), à raison de Dix (10) actions nouvelles pour une (01) action ancienne.

Cette opération permet à votre société de se conformer à la décision N°2015-005-BRVM-CA et se déroulera selon les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 900 000 à 9 000 000 ;
- La valeur nominale des actions s'élèvera désormais à 500 FCFA contre 5 000 FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, à la date du 28 Décembre 2017.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre registraire, la Société Générale de Bourse en Côte d'Ivoire (SOGEBOURSE) au téléphone : +225 20 20 12 65, Fax : +225 20 20 14 89, Mail : secretariat.sogebourse@socgen.com.

Fait à Abidjan, le 11 décembre 2017

Le Directeur Général

EBAH Basile

